

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID
Code du produit : 50896

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : FLUIDE DE COUPLE TOUTE SAISON
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.4. Données relative au fournisseur

MOLEC LUBRICANTS
68567 HWY 858
PLAMONDON, AB T0A 2T0
Canada
T 780-798-2224
sds@moleclubricants.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis) / 703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 997999
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360 Peut nuire à la fertilité.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger
Mentions de danger (GHS CA) : Peut nuire à la fertilité.
Conseils de prudence (GHS CA) : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Garder sous clef.

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Highly refined mineral oil	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	n° CAS: 64742-65-0	2,655 – 4,425	Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:poussières,brouillard), H332 Aquatique Chronique 4, H413
Zinc Dialkyldithiophosphate	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu and iso-Pr) esters, zinc salts	n° CAS: 85940-28-9	0,44 – 1,32	Aquatique Chronique 2, H411
Phenol, (tetrapropenyl) derivatives	Phenol, (tetrapropenyl) derivs.	n° CAS: 74499-35-7	0,088 – 0,132	Corr. Cut. 1C, H314 Lés. Oculaire 1, H318 Repr. 1B, H360 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410

Remarques : Les plages de concentration sont fournies en raison de la variabilité d'un lot à l'autre

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Premiers soins général : Premiers répondants : attention à votre propre protection. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Incendies importants : combattez l'incendie à une distance maximale ou utilisez des supports de tuyaux sans surveillance ou des buses de surveillance. Évacuez immédiatement les lieux si vous entendez un bruit provenant des dispositifs de ventilation ou si vous constatez une décoloration du réservoir. Restez TOUJOURS à l'écart des réservoirs en proie au feu. Pour un incendie important, utilisez des lances ou des canons à eau télécommandés ou dégagez la zone et laissez le feu brûler. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact personnel, y compris de respirer le/les/la brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- | | |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention | : Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. |
| Procédés de nettoyage | : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de dilution soit obtenu, l'eau de décontamination peut poser les mêmes dangers que le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur. |

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- | | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Dangers supplémentaires lors du traitement | : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. |

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- | | |
|-------------------------------|--|
| Conditions de stockage | : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| Matières incompatibles | : Agent oxydant. |
| Chaleur et sources d'ignition | : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. |
| Matériaux d'emballage | : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- | | |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique. |

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection obligatoires. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Protection de la peau et du corps:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement correct, une formation et d'autres aspects importants de leur utilisation.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Légèrement trouble.
Couleur	: Jaune pâle
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 220 °C / 428 °F
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,8607
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: > 45 mm²/s

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

Highly refined mineral oil

Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

Zinc Dialkyldithiophosphate

Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

Phenol, (tetrapropenyl) derivatives

Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Tenir à l'écart des aliments, des aliments pour animaux, des engrais et autres matières sensibles. Matières incompatibles.
Matières incompatibles : Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Des fumées irritantes.
Temps de durcissement : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : non classé.

Highly refined mineral oil

DL50 orale rat : > 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 orale : 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin : > 5000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat : > 5,53 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) : 2,18 mg/l

Zinc Dialkyldithiophosphate

DL50 orale rat : 3080 mg/kg
DL50 cutanée lapin : > 20000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat : > 2,3 mg/l air

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: non classé

Highly refined mineral oil	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air

Zinc Dialkyldithiophosphate	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel
Danger par aspiration	: non classé

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID	
Viscosité, cinématique	> 45 mm²/s
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Highly refined mineral oil	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l

Zinc Dialkyldithiophosphate	
CL50 - Poissons [1]	4,5 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	5,4 mg/l
Algues ErC50	2,1 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	2,1 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	2,1 mg/l

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Zinc Dialkyldithiophosphate

CE50 96h - Algues [2]	2 mg/l
-----------------------	--------

Phenol, (tetrapropenyl) derivatives

CL50 - Poissons [1]	0,146 mg/l
---------------------	------------

CE50 96h - Algues [1]	0,6 mg/l
-----------------------	----------

12.2. Persistance et dégradation

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

Highly refined mineral oil

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Zinc Dialkyldithiophosphate

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Phenol, (tetrapropenyl) derivatives

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Highly refined mineral oil

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6
--	---------

Zinc Dialkyldithiophosphate

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	8,87
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

- TMD**
Non réglementé
- IMDG**
Non réglementé
- IATA**
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Highly refined mineral oil (64742-65-0)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Zinc Dialkyldithiophosphate (85940-28-9)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Phenol, (tetrapropenyl) derivatives (74499-35-7)
Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

ASTO-4 PREMIUM DRIVETRAIN FLUID

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Highly refined mineral oil (64742-65-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Zinc Dialkyldithiophosphate (85940-28-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Phenol, (tetrapropenyl) derivatives (74499-35-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 07-14-2026

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H332	Nocif par inhalation
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.